

# EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

UNE AVANCÉ IMPORTANTE À CLERMONT-FERRAND SUR LA QUESTION DES TECHNICIENS DE  
SPECTACLES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

*Par Pierre Mauchien, directeur des Équipements de spectacles de la ville de Clermont-Ferrand et Président de REDITEC*

## NOS METIERS

- DES NOUVELLES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE -

La Ville de Clermont-Ferrand vient de décider que l'ensemble de ses postes de « régisseurs » serait dorénavant inscrit au cadre B des emplois de la filière technique.

Il s'agit de 23 postes répartis sur les trois Théâtres de la Ville, gérés en régie directe. Ces postes étaient positionnés, jusqu'à présent, dans leur quasi totalité en cadre C.

Cette démarche et cette décision doivent servir d'exemple type dans le projet de remise à niveau de nos métiers dans la Fonction publique territoriale, dans toutes leurs dimensions.

Notre association est d'ailleurs la seule à s'intéresser à ce secteur, souvent oublié, et demeure un vecteur majeur de changement.

La problématique de l'adéquation des cadres d'emploi avec les compétences exercées par les techniciens du spectacle et de l'événementiel, dans la Fonction publique territoriale, est un sujet majeur.

En effet, la prise en compte des fonctions et des référentiels métiers de ces professions est encore pour le moins obscure et la plupart du temps illogique au sein de cet immense secteur professionnel « caché ». La Ville de Clermont-Ferrand a été sensibilisée depuis de nombreuses années à ce grave problème.

En 2018, les collectivités territoriales engagent la réforme du régime indemnitaire de l'ensemble de leurs agents (RIFSEEP).

A Clermont Ferrand, à cette occasion, sur demande du Maire, une étude de fond est alors menée fin 2019 par une ergonomiste. Celle-ci engage des visites dans les théâtres, des temps d'observations in situ dans différents temps de l'action des régisseurs et régisseuses (nuits, jours, montages, représentations, etc...), ainsi que des interviews individuels et collectifs des personnels concernés et de leurs cadres.

La conclusion de cette étude est alors claire : les missions et les responsabilités de ces personnels régisseurs relèvent à l'évidence du cadre B de la filière technique de la Fonction publique territoriale.

Le Maire de la Ville, Olivier Bianchi\*, prend alors rapidement la décision, fin 2019, de requalifier l'ensemble de ces 23 postes de régisseurs et régisseuses au niveau B, et de réactualiser l'ensemble du régime indemnitaire de ces agents.

### Rappel du contexte :

#### Les 5èmes Rencontres Reditec

En 2015, REDITEC organise à Clermont-Ferrand ses 5èmes Rencontres, « [les Techniciens du spectacle vivant et de l'événementiel dans la fonction publique territoriale](#) ». De nombreux débats montrent les disparités entre le secteur public et le secteur privé du spectacle, notamment au niveau de la reconnaissance globale de ces métiers (cadres d'emploi, formations, etc...).

#### Réactualisation des référentiels métiers

REDITEC participe en 2017 à l'actualisation des « [référentiels métiers](#) » des techniciens de spectacle, chantier national initié en 2017 par la Commission Nationale Paritaire Emploi Formation / spectacle vivant (CPNEF/SV), associé pour la première fois au Centre National de la Fonction publique territoriale (CNFPT).

\* Olivier Bianchi est Maire de la Ville de Clermont Ferrand, président de Clermont Métropole, et co-vice président de la Commission Culture de France Urbaine (association nationale d'élus regroupant les métropoles et les grandes villes).